

**COMITE SYNDICAL  
DU 30 SEPTEMBRE 2020 – 1<sup>ERE</sup> SEANCE -**

***Délibération n° 1***

**Objet : Election du Président et des Vice-Présidents composant le bureau.**

**Etaient présents** : Messieurs NERAUD, MALBO, MARTIN, LELEVE, Madame GALZIN,

**Etaient excusés** : Messieurs BRAUX, SOLER, MILLIAT, TEBIBEL, NEVO, Mesdames LECLERC, LUBET, DESNOUES.

**Assistaient également à la réunion** :

Messieurs MEYER, DEVOS, VASSAL et Mesdames ROUSSEAU, DEMARS et JOUDIYOU.

Vu le rapport n° 1 de la première séance de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret, le Comité Syndical,

***Exposé***

Conformément aux dispositions du Code des Collectivités Territoriales et aux statuts du Syndicat Mixte, approuvés par arrêté préfectoral en date du 2 Juin 1988 modifié le 17 Octobre 1999, les membres du Comité Syndical sont élus ou désignés par les collectivités concernées à concurrence de la durée du mandat qu'ils détiennent respectivement en leur sein.

Au scrutin municipal des 15 mars 2020 et 28 juin 2020, ont été désignés les membres ci-après appelés à siéger au sein du Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret :

1 – Pour représenter Orléans Métropole :

**Titulaires**

- Monsieur Pascal TEBIBEL  
(Vice-Président Orléans Métropole)
- Monsieur Luc MILLIAT  
(Maire de Boigny sur Bionne)

**Suppléants**

- Madame Véronique DESNOUES
- Madame Marie-Philippe LUBET  
(Vice-Président Orléans Métropole)

2 - Pour représenter les communes :

Titulaire  
- Monsieur Arnauld MARTIN  
(Maire de St-Denis-de-l'Hôtel)

Suppléant  
- Madame Bernadette ROUSSEAU  
(Conseillère Municipale de Châteauneuf-sur-Loire)

Pour mémoire, pour représenter le Département du Loiret, les Conseillers Départementaux suivants avaient été élus en 2015 :

**Titulaires**

- Monsieur Christian BRAUX  
- Madame Florence GALZIN  
- Madame Alexandrine LECLERC  
- Monsieur Gérard MALBO  
- Monsieur Frédéric NERAUD

**Suppléants**

- Madame Laurence BELLAIS  
- Monsieur Jean Pierre GABELLE  
- Monsieur Thierry SOLER  
- Monsieur Michel GUERIN  
- Madame Nadine QUAIX

Par ailleurs, lors de son assemblée générale du 12 décembre 2016, la Chambre de Commerce et d'Industrie avait désigné les représentants suivants :

**Titulaire**

-M. Xavier LELEVE

**Suppléant**

- M. Jean-Philippe MEYER

Il appartient donc au Comité Syndical d'élire parmi ses membres un nouveau Président qui représentera le Syndicat en justice et dans tous les actes de gestion de l'établissement public après accord du Comité.

Le Président est assisté d'un bureau élu pour trois ans qu'il préside de droit, composé de trois Vice-Présidents.

Les statuts ne prévoyant aucune règle spécifique pour les modalités de l'élection, il est possible de se référer au mécanisme prévu par l'article L 2122-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, c'est-à-dire aux règles régissant l'élection du Maire et des adjoints.

Il s'agit d'un scrutin secret à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Gérard MALBO, doyen d'âge, préside la séance d'installation.

Une seule candidature est proposée, celle du Président sortant, Monsieur Frédéric NERAUD.

Les résultats sont les suivants :

Votants : 5  
Suffrages exprimés : 5  
Majorité requise : 3

Monsieur Frédéric NERAUD obtient 5 voix

Monsieur Frédéric NERAUD ayant obtenu la majorité absolue requise est donc élu Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret.

Attendu qu'aucun représentant d'Orléans Métropole ne pouvait assister à ce comité syndical, Monsieur le Président propose de surseoir à l'élection du 3<sup>ème</sup> Vice-Président, celle-ci sera à l'ordre du jour du prochain Comité Syndical.

Monsieur le Président procède alors à l'ouverture du scrutin pour l'élection de deux Vice-Présidents composant le Bureau.

Les résultats sont les suivants :

1<sup>er</sup> Vice-Président : Monsieur Arnauld MARTIN obtient 5 voix  
2<sup>ème</sup> Vice-Président : Madame Florence GALZIN obtient 5 voix



Après avoir délibéré, le comité syndical :

**ARTICLE UNIQUE :**

Suite au scrutin municipal des 15 mars 2020 et 28 juin 2020, la composition d'une partie du Bureau du Syndicat Mixte est fixée comme suit :

Président : Monsieur Frédéric NERAUD  
1<sup>er</sup> Vice-Président : Monsieur Arnauld MARTIN  
2<sup>ème</sup> Vice-Président : Madame Florence GALZIN

*(adopté)*

**Frédéric NERAUD**

Président du SMAEDAOL  
Aéroport Orléans Loire - Valley



